

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 20 novembre 1899.

RAPPORTS de la Commission d'Assainissement des Logements insalubres.

Table with 4 columns: N° des rapports, NOMS DES PROPRIÉTAIRES, SITUATION DES PROPRIÉTÉS, ÉTAT d'avancement des Travaux prescrits.

ponse à cette communication, M. Brame vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 19 novembre 1899

Monsieur et cher ancien collègue.

J'ai lu avec une attention dont vous ne pouvez pas douter le document laissé par vous entre mes mains.

Les conversations que nous avons échangées vous permettent de répondre à ceux qui vous interrogeraient que le gouvernement se préoccupe activement d'une situation digne de tout intérêt.

Recevez, monsieur et cher ancien collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Toute dérisoire que soit la nouvelle enquête que va faire le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie sur la situation de l'industrie.

Les droits protecteurs de la filature doivent se déduire de ceux accordés au fabricant de tissus et ce dernier doit avoir recours au teinturier et à l'apprêteur qui eux ne subissent pas la concurrence anglaise.

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais.

Une seconde messe en l'honneur de Sainte-Cécile sera célébrée lundi prochain à 11 heures et demie en l'église Saint-Martin.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

A un moment donné, Tilenbourg, le seul, dit-on, qui fut revêtu de costume de prisonnier, va dans sa cellule prendre les vêtements qu'on lui avait remis pour figurer le lendemain en cour d'assises.

La prison, ainsi que la gendarmerie dont elle n'est séparée que par un mur, forment le centre d'une vaste place qui sert dans sa partie supérieure de marché aux chevaux et de champ de manœuvres dans sa partie inférieure.

Imédiatement après la constatation de la fuite des prisonniers, on l'a rétabli. Serait-ce pour les empêcher de rentrer ?

Le village de Giez dans la vallée de Faverges a été en partie dévoté par un terrible incendie. Le feu avait un aliment dans le chaume qui recouvre le toit des chaumières de Savoie.

Les parents de M. Bastard ayant eu vent de cette erreur, firent des démarches auprès du commissaire central de police.

M. Bastard avait été condamné à trois mois pour vol.

Pierre Ham, prévenu de faux par contre façon de livret et de rupture de ban d'expulsion.

Bernard Allart, prévenu de faux en écriture, de vols, d'escroqueries et de viol.

Nicolas Offman, prévenu de vol.

Jean-Quésime Pascal Maquet, prévenu de vol.

Le premier est un des accusés du vol commis il y a quelques mois à l'agence de la Banque nationale de Neufchâteau.

Son complice, le nommé Rein, avait réussi à s'évader de la prison de cette dernière ville.

Pierre Tilenbourg a trouvé l'exemple bon à suivre, et il paraît que celle de Neufchâteau. Chose curieuse, les accusés étaient enfermés chacun dans sa cellule et, vers 2 heures de relevé, quand un avocat s'est présenté pour voir Tilenbourg, les six cellules ont été trouvées vides.

Comment ce fait inouï peut-il s'expliquer ?

De la manière la plus simple, répond l'Echo du Luxembourg dont voici la version :

Sept prisonniers étaient ensemble : parmi eux, trois notoriétés des plus dangereuses.

Tilenbourg, Bernard Allard, l'escroc dont nous avons annoncé l'arrestation, et cet homme mystérieux qui se refuse à révéler sa personnalité compromettante et dont le véritable nom est encore inconnu.

Guérison de la Phtisie Pulmonaire et de la Bronchite Chronique. Traitement nouveau. — Brochure de 120 pages.

Dr Jules Boyer, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, Libraire, 23, place de l'École-de-Médecine, à Paris. 16,677-9438

tractés par cela même un devoir. Il faut qu'en toutes circonstances vous vous montriez dignes de la liberté.

Les amis, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons faire en France.

Il ne faut pas que ce qui a été tenté dans les derniers temps soit perdu pour l'avenir. Une réunion de la délégation ouvrière de Lille aura lieu samedi prochain.

En attendant la réalisation pratique de cette idée qui sera féconde en résultats, nous continuons de provoquer de temps à autre des réunions publiques pour vous consulter, pour vous éclairer.

J'ai fini, messieurs, je vous demande pardon de vous avoir retenus si longtemps, vous m'excuserez, j'en suis sûr.

Messieurs, après les orateurs que vous venez d'entendre et qui ont examiné la question aux deux principaux points de vue, c'est à entendre une tâche difficile.

Après M. P. Warin, dont les dernières paroles ont été couvertes d'applaudissements, M. Verly s'exprime ainsi :

Messieurs, après les orateurs que vous venez d'entendre et qui ont examiné la question aux deux principaux points de vue, c'est à entendre une tâche difficile.

D'un autre côté le rapport et les conclusions du meeting ouvrier de Lille, comme ceux que vous venez de voir, ont précisé une grande énergie les remèdes que commande la situation.

Le travailleur résume les réclamations des travailleurs lillois. Il continue ainsi :

Cependant, messieurs, la dénonciation que nous réclamons ardemment, n'est qu'un moyen, les réformes intérieures que nous requérons du gouvernement français, c'est encore un moyen.

La protection et la prohibition ne constituent pas un état économique défini. Ce sont les différents meetings lillois qui ont eux-mêmes, n'est pas question de retourner aux anciens errements, qui rétablissent en quelque sorte une féodalité internationale.

Conformément à la proposition faite par M. A. Talon dans notre dernier numéro, nous soumettons à nos concitoyens la formule d'adhésion suivante :

Considérant que, malgré les souffrances très vives de l'industrie, le commerce de Bordeaux persiste à demander le maintien du traité de commerce avec l'Angleterre, sans se préoccuper des nouveaux désastres que la prolongation de ce traité doit infailliblement causer dans les centres industriels ;

Considérant que, malgré les souffrances très vives de l'industrie, le commerce de Bordeaux persiste à demander le maintien du traité de commerce avec l'Angleterre, sans se préoccuper des nouveaux désastres que la prolongation de ce traité doit infailliblement causer dans les centres industriels ;

Certes, la loi nous coûte assez cher pour que nous en tirions le seul profit qu'elle nous puisse donner : nous rendons sage.

L'honorable président du comité, lillois vous a fait tout à l'heure un tableau exact des différences qui séparent la vie et les usages du travailleur anglais, des coutumes et de l'existence de l'ouvrier français.

Qu'avons-nous à opposer chez nous à toutes ces sources intellectuelles auxquelles nos voisins puisent sans cesse ? Une législation qui restreint de tous côtés notre initiative, des entraves de tous genres, une petite presse qui par des récits hideux, des feuilletons sanglants et horribles devient une épouvantable école où se forment dans l'ombre les émeutes de Troppmann (Applaudissements).

Voilà, messieurs, des maux auxquels il importe d'apporter un remède immédiat et radical. A tout prix, il faut chasser les étrangers. Et puisque je viens de citer les instances ouvrières de l'Angleterre, permettez-moi d'appeler votre attention, vos sympathies et votre concours dévoué sur le projet de votre honorable secrétaire, M. Junker, qui, il y a deux mois, a émis l'idée d'installer à Roubaix une institution de ce genre. (Applaudissements.)

L'heure s'avance, messieurs, je vais me résumer en quelques mots. Le but que nous devons nous proposer n'est pas de miser en dehors du concert des nations — ce serait enclotter quarante millions de français, — il est plus habile et plus large : c'est de nous protéger momentanément pour nous donner le temps de rattrapper l'avance que l'on a laissée nos voisins prendre sur nous.

La Chambre consultative et la Chambre syndicale se sont encore réunies hier soir. Nous savons qu'il a été décidé dans les deux réunions, que les industriels de Roubaix refuseraient de comparaître devant le Conseil supérieur et que des protestations très-énergiques seraient adressées au Ministre contre l'origine et la composition de ce Conseil.

Bien que, ainsi que nous l'annonçons plus haut, le Journal de Roubaix ne paraisse pas dimanche prochain, nous imprimons et nous ferons distribuer à nos abonnés, en supplément, le texte de ces protestations aussitôt qu'il nous aura été communiqué.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Toute dérisoire que soit la nouvelle enquête que va faire le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie sur la situation de l'industrie.

Les droits protecteurs de la filature doivent se déduire de ceux accordés au fabricant de tissus et ce dernier doit avoir recours au teinturier et à l'apprêteur qui eux ne subissent pas la concurrence anglaise.

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

CHRONIQUE LOCALE.

La Chambre consultative et la Chambre syndicale se sont encore réunies hier soir.

Bien que, ainsi que nous l'annonçons plus haut, le Journal de Roubaix ne paraisse pas dimanche prochain, nous imprimons et nous ferons distribuer à nos abonnés, en supplément, le texte de ces protestations aussitôt qu'il nous aura été communiqué.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Toute dérisoire que soit la nouvelle enquête que va faire le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie sur la situation de l'industrie.

Les droits protecteurs de la filature doivent se déduire de ceux accordés au fabricant de tissus et ce dernier doit avoir recours au teinturier et à l'apprêteur qui eux ne subissent pas la concurrence anglaise.

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

Le ralentissement ou plutôt l'arrêt presque complet de la fabrication des tissus mélangés laisse au fabricant ses métiers inoccupés et supprime la filature l'équilibre de ses produits.

En présence de cette situation quel est le rôle de protection nécessaire pour les tissus mélangés ?

Il faut le dire ouvertement, si la Chambre de commerce de Paris demande le maintien du libre-échange c'est parce que les maisons de tissus en gros de Paris ont le monopole de la vente des tissus anglais.

Un industriel nous adresse une lettre dont nous extrayons ce qui suit :